



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 102531

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la délivrance des visas pour les étudiants étrangers souhaitant apprendre le français en France. En effet, aujourd'hui, pour avoir un visa long séjour, un étudiant étranger doit attester d'un projet pédagogique. Or l'apprentissage de notre langue n'est pas considéré comme un projet à part entière. Par ailleurs, il semblerait que si les visas sont refusés, c'est en raison de la crainte de voir ces étudiants poursuivre leur enseignement en France. Les centres français langue étrangère, qui ne fonctionnent pour certains que l'été et pour d'autres sur de courtes périodes, sont les principaux touchés par le problème des visas pour long séjour et voient leur activité menacée. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du gouvernement en ce qui concerne les étudiants étrangers souhaitant parfaire leur apprentissage de la langue française en France et s'il entend faciliter leur obtention de visas pour qu'ils puissent venir dans les centres français langue étrangère.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102531

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8710